Planification de la préparation et de l'intervention de la Communauté en cas de grippe pandémique

2006/2062(INI) - 22/05/2006

Le Conseil a pris note des informations communiquées par M. Kyprianou, membre de la Commission, sur les derniers développements concernant les cas de grippe aviaire (souche H5N1) recensés au sein de l'Union européenne.

La délégation danoise a indiqué que le virus H5N1 avait été décelé, le 18 avril, dans un élevage de volailles sur l'île de Funen au Danemark, que tous les oiseaux de cet élevage avaient été abattus et que les inspections se poursuivaient sur le site. Elle a regretté que les exportations de volailles danoises puissent être affectées par ce foyer et a formé le vœu de participer aux mesures prises au niveau de l'UE.

La délégation roumaine a informé le Conseil de l'apparition d'un nouveau foyer de H5N1 il y a dix jours en Roumanie. Elle a en outre indiqué qu'il existait dans le pays 33 foyers confirmés, 18 cas suspects et que 11 comtés étaient touchés par le virus. Elle a également fait part de son souhait de résoudre cette nouvelle crise dans les plus brefs délais.

La délégation polonaise a demandé des informations sur la situation du virus de la grippe aviaire aux États-Unis.

M. Kyprianou a noté que les mesures prises au niveau communautaires'étaient avérées efficaces, mais il a conseillé aux délégations de continuer à suivre la situation de près et il a encouragé les États membres à maintenir un niveau d'alerte élevé. Il a également insisté sur la nécessité de maintenir des normes de surveillance élevées et de prendre les mesures sur la base d'une approche fondée sur les risques.

À l'heure actuelle, le virus H5N1 a été décelé chez des oiseaux sauvages dans 13 États membres (Grèce, Slovénie, Italie, Autriche, Hongrie, Slovaquie, Allemagne, France, Suède, Danemark, Pologne, République tchèque et Royaume-Uni), et dans des élevages commerciaux ou domestiques de volailles dans quatre États membres (France, Suède, Allemagne et Danemark).